

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

- ❖ La séance plénière se déroule en présentiel et en visioconférence.
- ❖ Sont admis dans l'hémicycle les membres du Bureau, les présidents de groupe, les auteurs de questions d'actualité, ainsi que les députés qui souhaitent intervenir. Le port du masque est obligatoire.
- ❖ Les députés qui sont sous certificat de quarantaine (préalablement communiqué au greffe du Parlement francophone bruxellois) peuvent intervenir par visioconférence s'ils sont auteurs d'une question d'actualité.
- ❖ Les autres députés non repris aux points 2 et 3 assistent à la séance par visioconférence.
- ❖ Les secrétaires des groupes politiques, les autres collaborateurs et le public ont la possibilité d'écouter la séance sur la chaîne YouTube du Parlement ou via le site internet www.parlementfrancophone.brussels.

Ordre du jour

Vendredi 30 octobre 2020 à 9h00 et 14h00

1. Communications

2. Prises en considération

- de la proposition de résolution visant la mise en place d'un Réseau d'Habitats Inclusifs Solidaires (HIS) déposée par Mme Céline Fremault
[doc 24 \(2020-2021\) n° 1](#)
- de la proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux agents des services du Collège de la Commission communautaire française endeuillés par la perte d'un enfant déposée par Mme Céline Fremault
[doc 25 \(2020-2021\) n° 1](#)

3. Déclaration de politique générale (article 81 du Règlement)

4. Discussion de la déclaration de politique générale

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21